

V. Conclusion

L'écriture et l'adoption des normes doivent être accompagnées d'une grande promotion de ces instruments pour un meilleur respect des droits humains. Les enquêtes, les publications des résultats, les pressions contre les États aident au meilleur respect des droits de l'homme. Elles élargissent les espaces de libertés, construisent la démocratie, créent le développement et le progrès social.

Les violations des droits de l'homme se nourrissent de l'ignorance et du silence. L'évolution présente de la situation en Afrique (RDC-Côte d'Ivoire, Burkina Faso), nous invite à mieux connaître nos droits pour construire la démocratie, protéger et promouvoir les droits de l'homme et mieux réussir le développement du continent africain.

Les ONG doivent d'avantage occuper leur place, pour jouer un meilleur rôle dans ce travail de protection, d'éducation et de promotion des droits de l'homme en Afrique et dans le monde.

QUELLE PÉDAGOGIE DES DROITS DE L'HOMME POUR L'AFRIQUE ?

*par Maïmouna Tankaono Doussa,
Présidente de l'école instrument de paix EIP-Burkina Faso*



Contexte

Le monde entier, le continent africain ainsi que les pays qui le composent sont peuplés d'une mosaïque de communautés qui ont vécu et traversent encore une grave crise des valeurs ayant compromis la paix, la stabilité et le développement humain durable.

En effet, l'Afrique traverse une crise multidimensionnelle caractérisée par la faillite du secteur public, l'incompétence du secteur privé, le chômage, l'endettement, la paupérisation des zones urbaines et semi-urbaines, la misère des zones rurales, l'approfondissement des inégalités sociales, les déficits alimentaires, etc... Le résultat de cette situation de crise est que cette partie du monde détient le record du niveau le plus élevé de pauvreté : 47 p. cent de sa population vit en-dessous du seuil de pauvreté absolue (moins d'un dollar par jour).

Les conséquences socio-politiques de cette extrême pauvreté en Afrique se traduisent par :

- l'instabilité politique ;
- la corruption ;
- les frustrations sociales ;
- l'intolérance et la haine ;
- les discriminations tribales, régionalistes et partisans ;
- la xénophobie ;
- les conflits civils ;
- les conflits armés (guérillas et guerres) ;
- etc...

Ces réalités sont de nature à compromettre le contrat social (humanisme, civisme, coopération internationale etc...) et la sous-région de l'Afrique de l'Ouest n'en est pas épargnée.

En effet, l'extrême pauvreté ou la misère humaine détruisent l'essence et l'espérance même de la vie ; le pauvre ou le misérable perd, de fait, tout droit élémentaire (droit de naître, droit de s'alimenter, droit de se soigner, droit de se vêtir, droit de se loger, droit de s'éduquer, droit de penser, droit de produire, droit de revendiquer, droit d'avoir une bonne sépulture) ; dans ces conditions, lui reste-t-il des devoirs à assumer vis-à-vis d'autrui et de la société ?

Selon les Nations Unies¹, « Les droits humains sont fondés sur une demande de plus en plus croissante de la population mondiale pour une vie décente et civilisée où la dignité de chaque être humain recevra respect et protection. Quand nous parlons de droits humains, nous ne parlons pas seulement de nos besoins physiques, mais aussi de ces conditions de vie qui nous permettent de développer et d'utiliser pleinement nos qualités humaines d'intelligence et de conscience et de satisfaire nos besoins spirituels ».

Il est impératif aujourd'hui dans toutes les parties du monde et plus particulièrement en Afrique, d'adopter deux grandes mesures simultanées qui sont :

- garantir et/ou établir les droits fondamentaux de la personne humaine ;
- inculquer et asseoir une culture de paix et de démocratie.

C'est dans le cadre de cette mesure que s'insère l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes scolaires afin d'instaurer, désormais, la culture de la paix comme nouvelle foi dans l'âme et l'esprit des générations présentes et futures.

Deux facteurs de contingence justifient ce besoin :

1. Nations Unies, 1980. questions et réponses sur les droits de l'Homme, p. 2.

1) La situation socio-politique de la région

Ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest a été confrontée à de nombreux conflits civils internes et /ou internationaux, quasi-frontaliers issus de l'intolérance et la haine, des discriminations tribales, régionalistes et partisans ou de la xénophobie. C'est ainsi que dans des pays comme le Libéria, la Sierra Léone, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, nous connaissons souvent des situations d'incivisme, de détérioration de la paix. Cependant, un certain nombre de pays dont le Burkina Faso se caractérisent de nos jours sur le plan socio-politique par :

- une relative stabilité politique ;
- des régimes engagés dans le processus démocratique ;
- une relative accalmie sociale ;
- un engagement formel et plus ou moins pratique dans la promotion et la défense des droits de l'homme.

2) Le rôle des Nations Unies

Il apparaît clairement dans la philosophie d'action des Nations Unies que l'éducation aux droits de l'homme et la culture de la paix doivent être inscrites dans les programmes scolaires ; en outre, l'enseignement des droits de l'homme a toujours été un besoin en règle absolue ; en effet, le préambule de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* présente celle-ci comme un moyen de lutte contre l'ignorance, l'oubli et le mépris des valeurs morales garantant des droits fondamentaux, inaliénables et sacrés, de la personne humaine.

Quelle pédagogie des droits de l'homme pour l'Afrique ?

L'Africain d'aujourd'hui est le citoyen du monde de demain. Il devrait de ce fait être bien outillé pour affronter les problèmes aux plans communautaire, national et international. En effet, nous ne sommes pas seuls, dans notre spécificité africaine, mais reliés aux autres et interdépendants. Que nous le voulions ou non, nous sommes partie prenante du monde et de ses problèmes, acteurs aux niveaux local, national et international. De

ce fait, les droits humains se discutent dans un contexte mondial et leur respect, ou non respect, a des effets à l'échelle mondiale.

De ce fait, l'enseignement des droits humains en Afrique ne saurait se faire sans tenir compte de l'environnement et de l'existant mondial.

L'éducation aux droits humains peut, de nos jours, s'inspirer des théories du pédagogue Célestin Freinet² qui prônait déjà une éducation fondée sur le respect des droits de l'homme.

Les droits de l'homme dans l'enseignement commencent par leurs présences dans les curriculums scolaires et surtout dans l'organisation des établissements.

Selon Michel Bastien³, « la première exigence d'une éducation aux droits de l'homme est de faire en sorte que les établissements scolaires fonctionnent et soient dirigés comme des lieux de droit. »

Nous ne cesserons de répéter qu'il n'y a pas de modèle tout fait pour l'EDH, néanmoins, nous disons qu'elle commence par l'éducateur ou l'adulte, dans sa pratique de tous les jours, dans sa manière de vivre avec les élèves, de la façon dont il enseigne, etc.

Nos écoles aux Burkina, par exemple, fonctionnent encore sur des modèles traditionnels où les droits de l'homme sont souvent violés par les adultes. Les rapports enseignants – élèves sont toujours des rapports de force de maître à élève, où tous les pouvoirs sont aux mains des adultes et l'élève n'a qu'à se conformer aux règles édictées par les adultes sans tenir compte de son avis.

Dans le processus d'apprentissage, la participation de l'élève est souvent inexistante. En effet, au regard souvent de la pléthore des effectifs (qui peuvent aller jusqu'à 120 élèves par classe), rares sont les enseignants

qui prennent la peine d'utiliser des techniques participatives dans leurs enseignements.

Il en est de même dans la gestion de la classe. Les châtiments corporels, le recours à des punitions portant atteinte aux droits fondamentaux de l'élève sont toujours de règle. D'où nos écoles se trouvent être des lieux de non droits.

Les droits de l'homme permettent de définir un espace de libertés et des principes, des règles et des valeurs à partir desquelles on peut organiser notre vie communautaire, analyser et évaluer nos pratiques pédagogiques.

Les droits de l'homme doivent être respectés comme l'attribution de la seule valeur précieuse de chaque vie humaine et non pas uniquement parce qu'ils sont stipulés par des lois et que leur respect porte à croire qu'on réussira à mieux asseoir la paix dans le monde. Il faut faire prendre conscience aux générations futures de leur intérêt personnel dans cette quête de changement de comportement basé sur les droits humains.

En effet, la pédagogie basée sur les droits permet la participation et l'appropriation dans le respect et l'utilisation des valeurs positives du milieu culturel des élèves. Le milieu africain est si différent de celui de l'Occident que l'adaptation des expériences est le seul moyen pour nous de faire de l'éducation aux droits humains une réalité. C'est le cas des conseils de participation d'élèves sur le modèle de *l'arbre à palabres* pour l'exercice de leurs libertés.

La question de l'enseignement des droits de l'homme reste néanmoins une question très complexe et multidimensionnelle qui doit faire l'objet d'approches pluridisciplinaires intégrées occasionnelles ou formelles. Il constitue un défi universel et le caractère international qu'elle revêt suscite une attention nouvelle à l'égard des normes relatives aux droits de la personne et leur caractère inhérent à tout être humain.

2. Célestin FREINET, 1972, «l'École moderne en France». Maspero. Paris.

3. Michel BASTIEN, 2004, Kinshasa (RDC), «Droits de l'homme et école».

La place de l'éducation aux droits de l'homme au Burkina

L'éducation aux droits de l'homme occupe une place essentielle au Burkina dans la mesure où la société civile, à travers les ONG, a une longue tradition de défense des droits de l'homme ; il ne fait aucun doute que cette société civile a réussi à imposer certaines idées qui, auparavant, avaient quelques difficultés à être diffusées ; c'est ainsi que nous pouvons parler d'une véritable responsabilité de la société civile, avec pour corollaire, une participation et un contrôle civique dans la vie de tous les jours. C'est ainsi que dans le cadre de la formation scolaire (primaire et secondaire), des programmes relatifs aux droits de l'homme ont fait leur apparition depuis les années 90. L'éducation formelle, surtout au niveau du primaire, constitue un moyen idéal de combler ce besoin.

- Les droits à l'information et à l'éducation

La teneur des documents d'information en la matière et les moyens de les diffuser varieront nécessairement en fonction des milieux culturels.

L'information doit parvenir aux couches les plus défavorisées de la population.

En cette matière, il faut saluer l'œuvre des associations, ONG nationales et internationales, qui ont été à l'origine de la prise en compte des droits des personnes et encourager à les inclure davantage dans leur programme d'activités.

La responsabilisation du public et les mesures personnelles pour adopter les comportements sains dans le respect de l'autre, bien que difficiles à obtenir, restent les seules attitudes efficaces dans notre société actuelle.

L'enseignement des droits de la personne constitue toujours le maillon le plus faible des efforts déjà limités de plusieurs gouvernements africains et, notamment, du Burkina Faso dans la lutte pour la protection des droits humains.

L'école étant le creuset de l'intégration à la vie citoyenne, des cours d'instruction civique sont dispensés à partir de la troisième année du primaire. Par ailleurs, l'école est le seul moyen (même si cela n'est pas une vérité générale), dans le contexte du Burkina, d'accéder à un certain statut social et l'enseignement ainsi que les enseignants ont souvent tendance à se substituer aux parents qui éprouvent des difficultés à suivre la scolarité de leurs enfants, soit parce qu'ils sont analphabètes, soit qu'ils vivent éloignés de leur progéniture.

- Les faits

Le concours des ONG nationales a été d'une grande importance pour le travail de proximité sur le terrain, en collaboration avec les ONG des pays d'Europe ; de même, les matériels didactiques confectionnés au Burkina peuvent servir de documents destinés à l'enseignement aux droits de l'Homme dans les écoles de la sous région. Une innovation de marque a été la création en 2000 au sein de l'Université du Burkina, d'un département consacré aux droits de l'homme avec la possibilité de soutenir un doctorat d'État dans ce domaine.

- Choix des contenus pédagogiques

Concepts et principes fondamentaux des droits de l'homme, protection judiciaire en cas de violation des droits de l'homme : accès équitable et traitement égal, les droits des femmes, les droits de l'enfant, connaissance des droits de l'homme, instruments et mécanismes de protection des droits de l'homme ; droits spécifiques des groupes vulnérables : enfants, handicapés, populations marginalisées et/ou minoritaires ; droit à l'information, droit à être informé ; rôle des élus locaux : obligations découlant des compétences transférées ; responsabilité de la société civile : participation et contrôle civique ; droits sociaux, économiques et culturels.

- Évaluation des apprentissages

L'objectif des apprentissages est mis en œuvre pour comparer le niveau de tous les élèves et de le relever si besoin en est ; à ce titre, il y a des

interrogations écrites, des jeux de rôle, des jeux-concours, des pièces théâtrales et des bandes dessinées qui sont réalisées par les enfants eux-mêmes avec le concours de certains éditeurs de la place.

Par ailleurs, des concours de dessins sont également organisés au niveau des écoles primaires sur les articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

L'évaluation en EDH doit être basée sur l'observation des comportements des élèves à l'école et dans leur communauté : plus de tolérance, l'acceptation et le respect de l'autre, le nombre de conflits et leur gestion sans violence, l'application des règles démocratiques, etc.

- Quelques pistes pour aller de l'avant

En matière d'éducation aux droits de l'homme, il existe plusieurs méthodes pour améliorer la pédagogie :

- les échanges d'expériences au cours des différentes sessions de formation qui ont lieu à travers le monde ;
- la célébration des différentes journées (de la femme, de l'enfant africain, *Déclaration universelle des droits de l'homme*) sont des occasions pour développer des thèmes spécifiques en tenant compte du contexte dans lequel nous nous trouvons pour pointer du doigt certains problèmes liés à la famille, aux rapports entre l'État et la société civile ou les citoyens, etc. ;
- la vulgarisation des publications de bandes dessinées est indispensable pour atteindre un très large public, ainsi que la publication en langues locales. Par exemple, l'édition de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* en six langues nationales du Burkina ; chaque année, un concours de dessins ayant pour thème la défense des droits de l'homme peut être organisé entre les écoles de toutes les villes principales du pays avec comme premier prix la visite du siège du Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à Genève.

Beaucoup reste à faire pour traduire dans les faits la priorité qui doit être accordée à l'éducation des enfants, notamment par la rédefinition de nouvelles stratégies. Aussi, il faut une approche méthodologique active et dynamique impliquant l'élève, la communauté, les parents d'élève et les enseignants. L'image de la classe, de l'école doit apparaître comme un microcosme reflétant une société grandeur nature en train de cheminer avec sincérité vers une véritable société d'hommes libres, conscients et pleinement responsables. Ces finalités appellent à des changements de comportement où nos repères traditionnels sont bouleversés. La culture des droits de l'homme doit être perçue comme un effort permanent pour définir la dignité et la valeur de l'être humain. En Afrique, nous devons instaurer des rapports démocratiques au sein même du processus éducatif.